Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_60-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_60**

OBJET • Création d'un poste de responsable maintenance et énergie

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 35
Pouvoirs • 11
Votants • 46

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_60-DE

Olivier BELLEC expose que la Direction du patrimoine bâti est actuellement composée comme suit :

- Un directeur,
- Une assistante, référente administrative et financière,
- Une chargée d'opération de travaux
- Un technicien régie encadrant 4 agents techniques et 2 agents d'entretien
- Un technicien VRD, espaces verts

La création d'un poste de responsable maintenance et énergie à la Direction du patrimoine immobilier de CCA est nécessaire afin de renforcer les capacités de pilotage, d'expertise, de suivi opérationnel et de conduite des projets patrimoniaux de la communauté d'agglomération.

- **Contexte et évolution des missions**

Elargissement du patrimoine communautaire et enjeux d'entretien des équipements les plus anciens

Outre les aménagements de parc d'activités, la communauté d'agglomération a connu ces dernières années une augmentation significative du volume et de la technicité de son patrimoine bâti, liée notamment à l'évolution des compétences communautaires et à la mise en service de nouveaux équipements recevant du public. Lors du mandat 2020-2026, 5 nouveaux équipements ont été mis en service (médiathèques à Tourc'h et Elliant, salle de gymnastique du Porzou à Concarneau, salle omnisports à Rosporden, Pôle multiservices à Pont-Aven).

Pour le mandat 2026-2032, ce sont 4 nouveaux équipements (médiathèques à Melgven, Saint-Yvi, et Concarneau) et une rénovation (Musée de la Pêche à Concarneau) qui seront livrés entre 2026 et 2028.

Maintenance préventive

Parallèlement à l'évolution du nombre d'équipements, la maintenance préventive en vue de limiter les interventions curatives du patrimoine existant constitue un enjeu important. Il convient à cet égard de noter la technicité des équipements dont CCA assure la gestion notamment les deux piscines (traitement de l'eau, traitement de l'air, réseau de chaleur, chaudière bois) et les deux musées (maintien conditions de température et d'hygrométrie).

- **Complexification technique et réglementaire**

Les exigences réglementaires relatives à la sécurité des établissements recevant du public, à la performance énergétique et à l'accessibilité conduisent à un nécessaire renforcement du pilotage technique et administratif des opérations. Le volet énergie des bâtiments, tant sur les obligations de réduction des consommations (décret tertiaire) que de la production d'énergie renouvelable (loi APER, loi DERU), nécessite de se doter de compétences internes afin d'élaborer une stratégie globale déclinée à l'échelle de chaque équipement

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_60-DE

A 46 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Créé** un poste de responsable maintenance et énergie au sein de la Direction patrimoine de catégorie B à A, technicien à ingénieur, filière technique.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT CCA